



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l' Ambiente e Culturale di Corsica

Grand Débat National

La Voix de la Société Civile Insulaire

SOMMAIRE

Préambule	3
Transition écologique et transition énergétique	4
Dépenses publiques / fiscalité et justice fiscale	8
Services publics d'Etat	10
Santé / social	12
Démocratie et participation citoyenne	16
Culture	17

Dans le cadre du Grand Débat National, **le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse (CESECC)** a consacré 4 demi-journées, à examiner successivement l'accompagnement vers la transition écologique, les dépenses publiques et la garantie de justice fiscale, la démocratie et la participation citoyenne à la prise de décisions, ainsi que l'organisation des services publics avec l'objectif d'agir pour résorber les fractures sociales, territoriales et culturelles.

Ces thématiques ont tissé une toile de fond, issue d'un panachage entre les thèmes du Grand Débat National, amendés par les Conseils économiques, sociaux et environnementaux, régionaux (CESER) de France.

La volonté du CESEC de Corse n'est pas de nourrir un débat via une approche verticale tendant à centraliser l'information, mais au contraire, de **porter la voix de la société civile des territoires** et de définir soi-même son propre cadre d'intervention.

A cet exercice, les conseillers du CESECC ont répondu massivement présents, car l'idée de **territorialiser le débat** paraissait être la seule voie possible pour des échanges sérieux.

En effet, « *coller au terrain* », pour employer la formule maintes fois répétée dans l'assistance, en somme adhérer aux véritables problématiques citoyennes, est la volonté de la société civile organisée.

Il s'agissait d'être précis dans l'approche, de « *savoir de quoi l'on parle et de prendre les spécificités de chaque territoire en considération* ».

L'occasion fut ainsi saisie de s'entretenir sur des sujets vastes, pouvant aller du potentiel des forêts insulaires, à la garantie d'un accès de proximité aux services publics, en passant par la grande oubliée du débat national, la Culture.

Car l'approche territoriale se voulait globale, ne laissant aucun secteur d'activité en marge.

Tout au long de ces journées de travail et autour de ces thématiques d'actualités, **plusieurs pistes d'actions se sont ainsi dégagées.**

Le CESECC envisage un modus operandi axé sur **deux objectifs** :

- Porter cette méthode d'appréhender les différents thèmes au sein de CESER de France, pour une remontée active, territorialisée et efficiente auprès des ministères ;
- Nourrir les différentes auto-saisines que l'institution a pris l'habitude de déclencher, et ainsi proposer la mise en œuvre de mesures concrètes.

I - TRANSITION ECOLOGIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE

La méthodologie proposée par le Gouvernement et le sens des questions posées révèlent que cette thématique n'apparaît pas comme une priorité. Cette approche énergétique ne peut être appréhendée uniquement sous l'angle de la fiscalité : elle devrait révéler un véritable engagement politique dans une approche transversale.

Les questions suggérées sont guidées par une logique financière, une logique de recherche de profit. Il faudrait substituer à ce raisonnement mercantile, une cohérence de développement durable en y associant le citoyen.

L'approche globale consiste à reconnaître que la destruction des systèmes vivants a des conséquences sociales désastreuses. Si tout le monde est en général acquis à la nécessité d'agir, il est une autre réalité, le non changement manifeste de modèle, ou simplement la volonté d'en atténuer ses effets.

Les solutions devraient être envisagées sous l'angle du développement durable en conciliant l'économie, le social et l'environnement.

Or aujourd'hui, il existe une industrialisation préoccupante y compris en matière d'énergie et d'environnement : à un problème environnemental, une solution industrielle.

Axe 1 - la transition énergétique

Constats : L'insularité et le manque de ressources énergétiques locales induisent une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique.

- La Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables (EnR), l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs (plus de 80% de sa consommation totale d'énergie primaire en 2017) ;
- En 2017, les sources d'énergies renouvelables ont couvert 26,1% des besoins en électricité, les centrales thermiques 44,1%, et les liaisons électriques 29,8%. Cette répartition est toutefois soumise aux variations liées aux conditions hydrologiques du fait de la part importante de l'hydroélectricité.

Aborder la transition énergétique suppose d'aborder des besoins tels que se chauffer, se loger, se déplacer et d'y apporter des réponses pour faire face aux problématiques suivantes : pollution de l'air, disparition de la biodiversité, réchauffement climatique.

Faire évoluer les comportements pour réduire les besoins en énergie, utiliser les énergies renouvelables, diminuer les gaz à effet de serre et la pollution de l'air pour des raisons de santé publique nécessitent de mobiliser en premier lieu la puissance publique (l'Etat, les collectivités), mais également les entreprises et le citoyen.

Faire évoluer les consciences pour retrouver une dimension collective et lutter contre des comportements individuels

Au titre de la transition énergétique, sur le territoire insulaire les orientations sont guidées par le **schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie** (SRCAE) qui vise l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050, et connaissent une déclinaison dans le cadre de la **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE), feuille de route de la transition écologique.

Préconisations

Le respect des engagements tracés par la PPE rendue opposable par décret 2015-1697 du 18 décembre 2015 co-signé par le Premier ministre et la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Axe 2 - La mobilité et aménagement du territoire

Les outils d'aménagement

Le PADDUC, les PLU, les PLUI, les SCOTT organisent l'occupation de l'espace, pour limiter les conflits d'usage et développer l'inter-mobilité. Ils assurent et garantissent un aménagement équilibré du territoire dans le respect des législations en vigueur.

Difficultés soulevées dans leur mise en œuvre :

- La taille critique de nombreuses communes insulaires tenues d'élaborer des documents qui supposent une expertise importante. Or, le défaut d'ingénierie en interne implique de faire appel à des prestataires extérieurs ;
- Un dessaisissement du citoyen dans l'élaboration des documents d'urbanismes.

L'aménagement du territoire

Constats : Avec 330 500 habitants au 1er janvier 2016, la population de la Corse augmente en moyenne de 1% par an depuis 2011, faisant d'elle la région connaissant la plus forte expansion démographique depuis ces cinq dernières années (devant l'Occitanie et la région Rhône-Alpes Auvergne). Cette croissance place les départements insulaires parmi les départements de métropole les plus dynamiques. Ce sont les couronnes des pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia qui enregistrent les plus fortes hausses démographiques. Ce sont les migrations qui entraînent cette augmentation de population. En effet, alors que la croissance en France métropolitaine est tirée par le Solde Naturel de 0,4% par an, en Corse on enregistre un Solde Naturel négatif entre 2011 et 2016 (Source : INSEE Flash Corse numéro 37 - décembre 2018).

L'accélération du phénomène de périurbanisation de Bastia et Ajaccio accentue la fracture territoriale déjà fortement impactée par une fracture sociale, touchant de fait les villages du Piémont et des zones montagnardes, et accroît ainsi le processus de désertification des zones rurales en entraînant de plus en plus la disparition des services publics dans ces microrégions.

➡ La mobilité

Constat¹: la Corse est la région la plus touchée par la pauvreté monétaire : un ménage sur 5 vit sous le seuil de pauvreté.

La voiture particulière domine tous les autres modes de transport pour les trajets domicile-travail. Seuls 2% des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre au travail (14% en France métropolitaine).

Les contraintes : densité du réseau routier, faiblesse de l'offre de transports collectif liée à la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines et la faible densité du territoire ; intermodalité limitée ; lenteur des temps de parcours; parc de véhicule roulant au gazole supérieur au parc de véhicules essence.

De nombreux citoyens n'ont pas d'alternative à l'utilisation d'un véhicule personnel.

L'aide à l'achat d'un véhicule propre est insuffisante pour les personnes les plus précaires.

Préconisations :

- **Le chèque mobilité pour compenser la hausse du coût du carburant ;**
- **Le développement et l'amélioration des transports collectifs sur tout le territoire, dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport.**

➡ Les zones de montagne

Ces territoires aujourd'hui dépeuplés demeurent des réservoirs d'eau, d'air, de fraîcheur.

Préconisation

La reconquête et l'entretien des espaces, des territoires, au profit de l'énergie, équilibre exploitation/gestion de la forêt et entretien des espaces.

Axe 3 - transition écologique et justice sociale

➡ Le logement

Constats : La Corse compte aujourd'hui près de 20 000 ménages en situation de précarité énergétique, soit plus de 15% de la population, l'île de beauté est également touchée par un important phénomène de vulnérabilité énergétique.

Les ménages les plus précaires, les premiers concernés par la précarité énergétique (problèmes d'isolation, facture d'énergie élevée...)

¹ Source : Profil environnemental de la Corse - 2016

Préconisations

- **Garantir un accès au logement pour tous ;**
- **Accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier au bénéfice des ménages les plus précaires dans le bâti ancien.**

La formation- recherche & développement

Les emplois de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui. Cela sera particulièrement vrai dans les secteurs concernés par la transition écologique (industrie, transport, énergie...). Ces transformations peuvent être subies si elles ne sont pas anticipées, ou choisies.

L'objectif est d'engager des projets de territoire afin que la transition écologique ne rime pas avec pertes d'emplois, mais créations d'emplois.

Préconisations

- **Accompagner la mise en œuvre des plans de formation en faveur de la transition énergétique ;**
- **Soutenir la recherche et développement sur les EnR.**

Axe 4 - la fiscalité énergétique

La fiscalité énergétique, et plus globalement la fiscalité environnementale, est un levier délicat à mettre en œuvre. Preuve en est de l'impact de la taxe carbone sur les carburants et du mouvement des gilets jaunes qui en résulte.

Conditions de son efficacité et de son acceptabilité, la fiscalité environnementale doit être pertinente, lisible, comprise et équitable.

Préconisations

- **La technicité EnR existe, la fiscalité et les aides directes constituent aujourd'hui le principal moyen pour développer les équipements individuels et collectifs qui utilisent les EnR ;**
- **Baisser la TVA sur les biens et les services qui favorisent la transition écologique (isolation des bâtiments, transports en commun...) ;**
- **Intégrer la comptabilité sociale et environnementale, un rapport de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) pour identifier l'impact social et environnemental de l'entreprise ;**
- **Guichet unique pour aider à mobiliser les aides et instruire les demandes des particuliers afin de les guider vers les solutions les plus appropriées pour réduire leur facture énergétique par l'isolation et l'installation d'équipements moins énergivores.**

II - DEPENSES PUBLIQUES / FISCALITE ET JUSTICE FISCALE

À l'image d'un bilan ou d'un compte de résultat, les dépenses publiques ne peuvent pas s'analyser sans la partie recettes. L'approche par la charge uniquement rend obsolète toutes les conclusions qui en résulteraient.

La thématique de la fiscalité doit être abordée en termes de consentement à l'impôt, de justice et d'équité fiscale, ainsi que d'augmentation du pouvoir d'achat.

Considérant la prégnance et l'importance de la question économique et sociale en Corse, la gravité de la crise économique, sociale et culturelle, la question des prix à la consommation (logement, énergie, denrées alimentaires ou autres produits de consommation) est posée de manière récurrente et constitue une préoccupation première de la population.

Par ailleurs, le niveau général des prix est supérieur à celui du continent, alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les territoires les plus défavorisés. Le coût des carburants plus élevé, dans un territoire où la dépendance au véhicule particulier est forte, affecte le pouvoir d'achat des corses et fragilise de nombreux secteurs de l'économie insulaire.

Préconisations de portée locale

- **L'instauration d'un statut fiscal et social ;**
- **Sur la fiscalité des carburants, application du régime fiscal qui s'applique dans les outre-mer ou tout au moins, au titre de l'urgence sociale, un allègement de fiscalité en portant la TVA sur les carburants à 2,1% combinée avec l'abandon de la TGAP compte tenu de l'impossibilité technique d'acheminer du bio carburant en Corse ;**
- **Dans le cadre de l'application de la loi n°2018-938 EGALim du 30 octobre 2018 et de l'ordonnance n°2018-1128 du 12 décembre 2018, exclure le coût du transport du calcul du seuil de revente à perte ;**
- **Des dispositifs fiscaux qui doivent accompagner l'emploi, les investissements, l'alimentaire, parmi lesquels, le transfert du pouvoir fiscal à la CdC (définition de l'assiette fiscale, taux) ; le statut fiscal spécifique dérogatoire pour les zones de montagne ; une fiscalité spécifique (nulle ou très basse) pour des produits et consommés localement ; dispositif zone franche (micro régionale ?, régionale ?) ;**
- **Mesurer les effets de la fiscalité, notamment le CICE ;**
- **L'élargissement de la perception de la prime de transport à tous les retraités.**

Préconisations de portée nationale

- **La lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales ;**
- **Faire porter l'impôt sur le revenu sur tous les revenus y compris ceux du capital ;**
- **Sur l'impôt sur le revenu, ajouter une tranche d'imposition supplémentaire pour les très hauts revenus ;**
- **Supprimer totalement la taxe d'habitation ;**

- **Taxer les prêts des multinationales qui opèrent en France à hauteur de leur chiffre d'affaire ;**
- **Revoir l'ensemble des niches fiscales.**

L'injustice fiscale est également ressentie sur la fiscalité locale suite à la révision des périmètres des intercommunalités.

Préconisation

- **La péréquation entre échelon de même niveau**

III - SERVICES PUBLICS D'ETAT

La révision générale des politiques publiques (RGPP), la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), les orientations fixées sur le quinquennat en termes de réduction du nombre de fonctionnaires (moins 120 000 sur le quinquennat) sont autant de mesures qui ont eu, et qui auront pour conséquences, une réorganisation des services publics, une mutualisation des moyens ainsi qu'un redéploiement des services publics, qui se traduisent par une suppression pure et simple de ceux-ci.

Or, ces suppressions aggravent les fractures sociales et territoriales.

Ces suppression et réorganisation des services publics (finances publiques, éducation nationale, santé...) sont des décisions qui sont posées uniquement sous l'angle de l'économie budgétaire pour répondre aux critères de convergences européens, obéissant à une logique de rentabilité financière.

La nouvelle organisation des services publics se traduit par un rallongement des délais d'instruction et de traitement des demandes, une déshumanisation des services publics, des temps d'accès et d'accessibilité aux services publics trop longs et inégaux, marchandisation de certains services. La dématérialisation des services publics doit être appréhendée au regard du niveau de couverture numérique et téléphonique des territoires et du taux d'équipement des ménages.

Les services publics participent de la cohésion sociale, du bien-être commun. Un service public doit être prévu sous l'angle comptable mais celui d'un service à chaque citoyen.

Les contraintes liées à l'insularité, les caractéristiques du tissu économique, la fiscalité successorale, les temps de transport importants supposent d'aborder différemment la question de la présence des services publics en Corse.

Le maintien et la création des services publics ainsi que le maillage des services publics constituent une réponse à l'éloignement, un moyen de lutter contre la désertification du rural, contre les inégalités mais également un moyen de ramener et maintenir les populations et les activités économiques dans les territoires de l'intérieur.

L'approche ne peut être déconnectée du développement des mobilités, des infrastructures routières ainsi que du déploiement du numérique.

Les conditions d'accès aux services publics, dont la nécessaire évolution, l'adaptation et la modernisation ne peut être remise en question, sont déterminantes notamment pour redonner confiance aux citoyens.

Les services publics, les agents publics participent aussi de la sécurisation et de l'accompagnement des collectivités et des petites communes en particulier au titre de l'ingénierie apportée pour sécuriser leurs actions et les compétences exercées.

Préconisations :

- **Entamer une réflexion de mise en place (selon des bassins de vie dont le seuil de densité de population reste à définir) d'une politique régionale d'accès aux services publics pour garantir un accès de proximité aux services publics, en temps et en distance ;**
- **Ouvrir des lieux d'accueil offrant un panier de services répondant aux besoins du quotidien des familles (accès aux aides, démarches administratives, accès aux soins...), des guichets uniques polyvalents dotés d'agents formés préalablement à cette polyvalence pour pouvoir répondre et instruire des dossiers, pour une population rurale, dont l'INSEE dit également qu'elle est la plus fragilisée socialement ;**
- **Développer le transport public interne ;**
- **Faire participer les usagers à la définition et à l'évaluation des services publics ;**
- **Moratoire sur la suppression des services publics, le temps notamment du déploiement du numérique dans les territoires ruraux.**

Axe 1 - les inégalités territoriales

La spécificité sanitaire de la Corse (absence de CHR/CHU et de certaines spécialités) est lourde de conséquences au plan humain, social et financier pour sa population, trop souvent contrainte de se rendre sur le continent pour accéder à des soins.

Pour mémoire : 26 000 déplacements sont enregistrés chaque année, chaque famille est concernée.

Pour autant les modalités de prise en charge de l'Assurance Maladie sont restrictives et inadaptées à la réalité de l'île. Elles créent une rupture d'équité territoriale inacceptable qui entraîne des phénomènes de précarité et de renoncement aux soins.

Les enjeux soulevés portent sur l'amélioration de l'offre de santé pour garantir la continuité du parcours de soin et sécuriser la prise en charge des malades tout en réduisant au maximum les déplacements qui peuvent l'être ; sur l'amélioration de la prise en charge des départs inévitables et sur l'organisation territoriale des soins.

Un certain nombre d'outils en vigueur permettent de mettre en œuvre des actions innovantes permettant de répondre aux spécificités de la Corse et de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'accès à la santé. Actions qui sont en outre reproductibles sur les différents territoires insulaires, même les plus isolés.

Parmi ces outils : le droit à l'innovation récemment consacré par l'Article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS), le Statut d'Île Montagne de 2016 et la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 qui prévoit désormais un volet spécifique à la Corse pour lutter contre les inégalités territoriales.

Au-delà des dispositions en vigueur, il convient d'être vigilant et attentif à toutes réformes et dispositions législatives et réglementaires qui seraient de nature à exacerber les problèmes d'accès aux soins et de fuites sur le continent pour raison médicale.

C'est le cas de la réforme des autorisations d'interventions. Cette réforme serait à contre-courant de la démarche menée dans le cadre de la stratégie nationale de santé qui reconnaît et intègre les contraintes liées au statut d'île montagne en prévoyant la modernisation et la réorganisation des établissements afin d'en accroître l'efficacité, si elle était appliquée en l'état sur le territoire insulaire.

Préconisations

- **Etudes d'impacts systématiques des projets et propositions de loi sur les territoires insulaires pour appréhender les effets et conséquences et prévoir si nécessaire des dispositifs dérogatoires ;**
- **Dans le cadre des déplacements sur le continent pour raison médicale :**
- ***Supprimer l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse et les EVASAN.***

- **Permettre la prise en charge du 2^{ème} accompagnateur d'un mineur en ALD.**
- **Permettre la prise en charge des frais d'hébergement en cas d'ALD.**

Ces propositions, dérogoires au Code de la Sécurité Sociale, peuvent être inscrites dans le cadre du droit à l'innovation récemment consacré par l'Article 51 de la LFSS, du Statut d'Ile Montagne de 2016 et de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 qui prévoit désormais un Volet spécifique à la Corse pour lutter contre les inégalités territoriales.

- **Créer un CHU adapté aux réalités de la Corse, meilleure alternative pour répondre à l'éventail de l'offre de soins, à la désertification médicale, au recul du renoncement aux soins.**
- **Encourager les partenariats et déplacements de spécialistes en Corse, ainsi que le développement de la télémedecine.**
- **Intégrer et mettre en œuvre le PRSE2 : Agir sur la santé et non sur la maladie par anticipation des risques et impacts environnementaux (pesticides, pollutions de l'air, de l'eau, des sols, perturbateurs endocriniens, substances cancérigènes...).**
Traiter les causes plutôt que les effets.

Axe 2 - Réforme Grand Age et Autonomie

La crise économique et sociale a vu se dégrader la situation des personnes les plus vulnérables de notre société : les personnes âgées, celles en situation de handicap et les salariés du secteur de l'Aide et des Soins à domicile, devenus pour bon nombre d'entre eux des « Travailleurs pauvres ».

Au niveau National, alors que les personnes âgées souhaitent très majoritairement rester le plus longtemps possible à leur domicile, les politiques publiques menées depuis plusieurs décennies ne sont pas à la hauteur des besoins.

Aujourd'hui, malgré quelques expérimentations, le secteur de l'aide et du soin à domicile est fortement cloisonné, une dichotomie est établie entre l'aide et le soin, le domicile ou l'établissement, ou encore entre les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ; ce qui « empêche » toute coordination au service des plus fragiles.

Le secteur de l'Aide et des Soins à domicile est aujourd'hui dans une situation critique qui nécessite un financement d'urgence de 1,7 milliard d'euros pour assurer sa survie à court terme.

En Corse, avec le plus fort taux de vieillissement, d'ici trente ans, la proportion des plus de 65 ans aura doublé. De plus, notre Région est la plus pauvre de France, cette situation favorise les facteurs de vulnérabilité.

La réalité du vieillissement de la population en Corse pose donc - plus qu'ailleurs - la question des moyens à mettre en œuvre pour la prise en charge de la perte d'autonomie et devient un véritable enjeu de société. Cela passe par un accompagnement spécialisé, notamment dans le cas des maladies neurodégénératives.

Par ailleurs, il ne peut y avoir de maintien à domicile réussi sans prise en compte de l'accessibilité et de l'adaptation du logement. Afin de satisfaire les demandes actuelles et de se préparer à la très forte hausse des demandes dans les années à venir, les axes suivants sont à privilégier :

- **Améliorer la qualité de l'offre de services :**

Alors que les besoins s'accroissent, l'offre de services se concentre aujourd'hui uniquement sur des besoins primaires physiologiques et de sécurité (toilettes, repas...), avec peu de considération humaniste.

Et pourtant les Séniors les plus âgés aspirent, à rompre l'isolement que peut générer la perte d'autonomie, mais aussi à participer à la vie de la cité, et ainsi maintenir une vie sociale, levier d'estime et d'accomplissement de soi.

Pour assurer le bien-être des personnes âgées vivant à domicile, une offre de qualité doit être co-construite en prenant en compte les attentes des personnes aidées et de leurs proches (diversité des besoins, activités sociales, coordination par des professionnels, accès par tous).

Or il n'y aura pas de liberté de choix - éclairé - sans **repenser l'offre et sans reposer la question de la définition et de l'évaluation de sa qualité.**

Il est nécessaire de **remettre les personnes âgées et leurs familles au cœur du dispositif en simplifiant leur parcours : liberté de choix, prévention et simplicité sont au cœur de notre réflexion pour accompagner les personnes âgées dans une société solidaire.**

➤ **Salariés et formation : revaloriser les métiers de l'intervention à domicile et améliorer la qualité de vie au travail**

Il est extrêmement urgent de revaloriser les salaires pour garantir l'attractivité du secteur et permettre aux services à domicile de poursuivre leurs missions auprès des plus fragiles.

Alors qu'ils sont les premiers acteurs du soutien à domicile, les salariés d'intervention non qualifiés et qualifiés touchent une rémunération moyenne brute mensuelle très proche du seuil de pauvreté (1026 €).

Aujourd'hui, le premier coefficient de la branche professionnelle se situe très largement en dessous du SMIC : cela est inacceptable et incompréhensible alors que les pouvoirs publics déplorent eux-mêmes, la non attractivité des métiers et les niveaux de salaire.

En 2019, un salarié est susceptible de rester (13 années) rémunéré au SMIC s'il n'a pas de qualification. Quant au personnel qualifié, titulaire d'un titre professionnel, l'employé à domicile demeurera (8 années) au SMIC.

Il s'agit de rattraper une décennie de perte de pouvoir d'achat, de moderniser en profondeur le texte qui organise les relations de travail entre les salariés et les employeurs afin de restituer leur dignité aux salariés.

Les professionnels doivent également pouvoir bénéficier de parcours attractifs en créant un véritable métier de l'accompagnement à l'autonomie, qui faciliterait la montée en compétences vers des actes médico-sociaux, décloisonnerait les métiers de l'aide et du soin à domicile et créerait des passerelles entre établissement et domicile.

Les défis du vieillissement de la population, du virage ambulatoire et de la construction d'une société inclusive, ne pourront être relevés que si les services d'aide et soins à domicile sont :

- en capacité de recruter des salariés dont le nombre et le niveau de qualification sont à la hauteur des besoins de la population ;
- d'améliorer les conditions de travail afin de maintenir les salariés en poste.

Le recrutement et le maintien dans l'emploi sont des enjeux majeurs pour les structures associatives.

Axe 3 - Pauvreté / précarité

Constat : La pauvreté, malgré toutes les mesures prises, s'accroît dans notre pays et représente un problème politique majeur.

- 9 millions de personnes touchées si on se réfère au seuil de pauvreté, mais beaucoup plus dans la réalité ;
- Jeunesse impactée ;
- Espérance de vie diminuée ;
- Importance des budgets de prise en charge sociale ;
- Développement d'une économie parallèle.

Le recul ce phénomène requiert des innovations en matière de prise en charge sociale, mais aussi des mesures préventives et curatives.

Afin d'élaborer l'actuel plan pauvreté gouvernemental, qui cible surtout la jeunesse, il a fallu réunir plusieurs ministères sous l'égide d'un délégué interministériel.

L'importance du problème, la nécessité d'une cohérence politique, le développement de la recherche et de la prospective nécessite qu'un ministère soit entièrement dévolu à cette mission.

Préconisation

- **Créer un ministère de lutte contre la pauvreté.**

V - DEMOCRATIE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Crise de la démocratie, perte de confiance et défiance du citoyen vis-à-vis du politique : les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des besoins et des attentes de la population. Les décisions apparaissent déconnectées des réalités du quotidien ; les centres décisionnels trop éloignés des préoccupations des personnes ; le sentiment d'inégalité de traitement entre les personnes.

Réduction du pouvoir des corps intermédiaires ; recentralisation de l'action publique ; essoufflement des institutions de la Vème République en décalage avec l'évolution de la société, expression directe via les réseaux sociaux.

L'enjeu : redonner confiance au citoyen.

Préconisations

- **Mettre en place la VIème république ?**
- **Garantir la transparence dans la gestion des fonds publics ;**
- **Développer l'éducation à la citoyenneté au sein de l'Education Nationale et faire vivre les premières expériences de démocratie au sein des établissements scolaires ;**
- **Démocratie et citoyenneté également au sein de l'Entreprise avec un droit d'expression et d'intervention de tous les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise droit et liberté de se syndiquer ;**
- **Favoriser la participation citoyenne aux décisions et à l'élaboration des politiques publiques notamment en mettant en place des budgets participatifs, en développant les consultations citoyennes et les enquêtes publiques ;**
- **Reconsidérer, améliorer et faciliter l'engagement militant dans les organisations salariales, les structures associatives ;**
- **Développer l'évaluation des politiques publiques.**

La culture est une des grandes oubliées du Grand Débat National.

Malgré des années de politique « d'élargissement des publics », d'action culturelle, le public des institutions culturelles reste un public aisé, plutôt urbain, et déjà cultivé (plus d'1 personne sur deux parmi les plus modestes ne fréquente aucun lieu culturel). Le besoin de culture n'est plus ressenti comme essentiel, beaucoup l'assimilent au divertissement et pensent qu'avec les moyens de la révolution numérique chacun peut se fabriquer sa culture personnelle.

Eveillant l'esprit critique et augmentant les capacités d'apprentissage, permettant de mieux comprendre le monde, donnant du sens, la culture favorise également l'ascenseur social, contribue à la cohésion et au bien vivre ensemble et constitue par ailleurs un réservoir d'emplois non négligeable.

Mais même si la culture apparaît toujours comme une priorité dans tous les programmes électoraux, les politiques publiques ne lui laissent qu'une part réduite. Depuis de nombreuses années, les crédits alloués aux associations et aux structures culturelles particulièrement celles implantées dans des quartiers « périphériques » se réduisent de manière régulière. Les moyens se raréfient, ils mettent à mal l'éducation populaire, affaiblissent tous les relais sur le terrain et les lieux de proximité. Malgré l'affirmation toujours renouvelée de son importance, l'éducation artistique en milieu scolaire reste encore le parent pauvre de l'action publique.

Si l'art et la culture ne peuvent être des remèdes à eux seuls du malaise social, leur développement constitue une partie des réponses.

Une question fondamentale doit être posée au sein de ce grand débat :

Comment colmater la fracture culturelle constatée et faire en sorte que chaque habitant ait un égal accès à toutes les formes de la culture ?

En Corse, même si, les choses se posent en des termes un peu différents, c'est également une impérieuse nécessité. Le territoire de l'île reste sous-doté en équipements culturels, en particulier en milieu rural, l'action culturelle si indispensable au développement des pratiques de chacun et à la conquête de nouveaux publics est trop peu soutenue, les actions ou les associations de proximité ont trop peu de moyens quand elles existent.

Préconisation

Au nom du principe d'équité dans le traitement, l'Etat doit abonder les crédits alloués à la Collectivité de Corse afin d'opérer un nécessaire « rattrapage historique » de nature à contribuer à doter la Corse des équipements culturels qui lui manquent.

Ici comme ailleurs, il serait utile comme l'avait suggéré Jack Lang, qu'une vaste consultation des citoyens soit lancée quant à leurs besoins, leurs attentes, mais aussi ce qui leur semble faire défaut, afin que dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs concernés, un programme d'actions puisse être mis en place au niveau des politiques publiques culturelles, sur l'action culturelle, l'économie de la culture, sur le patrimoine...